

La présidente

Arrêté n° 2021-166 du 25 août 2021

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional
au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
du département des Hauts-de-Seine (92).

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU les articles L.751-2 et suivants du Code de commerce relatif à l'aménagement commercial.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du département des Hauts-de-Seine (92) :

- **Monsieur Denis GABRIEL**, *Conseiller régional d'Ile-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE